

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DAC 266 Subvention (4.000 euros) à l'association Kachashi (12e).

**MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Kachashi ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Kachashi, Maison des associations 181, avenue Daumesnil 75012 Paris, pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2016. 2016_01485, 7821.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO